

1 États financiers individuels

1.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'exploitation			
Prestations de services et produits accessoires			
Total des produits d'exploitation			
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		0,7	1,0
Autres charges		0,1	
Total des charges d'exploitation		0,8	1,0
Résultat d'exploitation	3.1	(0,8)	(1,0)
Produits financiers			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés		0,5	0,3
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		0,5	0,3
Charges financières			
Dotations aux dépréciations et provisions		303,5	174,1
Intérêts et charges assimilées		7,5	7,4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		311,0	181,5
Résultat financier	3.2	(310,5)	(181,2)
Résultat courant avant impôt		(311,3)	(182,2)
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations en capital			
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Produit (charge) d'impôt sur les bénéfices	3.3		
Résultat net de l'exercice		(311,3)	(182,2)

FINATIS

Société anonyme au capital de 84 646 545 euros
Siège social : 103, rue La Boétie, 75008 PARIS
712 039 163 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

(Comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice 2022)

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 311.297.218,02 euros au compte « report à nouveau » dont le solde deviendra débiteur de 266.518.963,71 euros.

L'Assemblée générale reconnaît en outre qu'aucune distribution de dividende n'a été décidée au titre des trois derniers exercices de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 253 019 voix pour et 2 499 voix contre.

Extrait certifié conforme à l'original



Monsieur Hervé DELANNOY
Président-Directeur général

1.2 Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles brutes		0,4	0,4
Amortissements		(0,4)	(0,4)
Immobilisations incorporelles nettes	4.1		
Immobilisations corporelles brutes		0,0	0,2
Amortissements		(0,0)	(0,2)
Immobilisations corporelles nettes	4.2		
Immobilisations financières brutes		427,3	427,3
Dépréciations		(427,3)	(171,1)
Immobilisations financières nettes	4.3	0,0	256,2
Total de l'actif immobilisé		0,0	256,2
Actif circulant			
Créances d'exploitation brutes		53,5	52,8
Dépréciations		(53,2)	(5,9)
Créances d'exploitation nettes	4.4	0,3	46,9
Valeurs mobilières de placement brutes		0,1	0,1
Dépréciations		(0,1)	(0,1)
Valeurs mobilières de placement nettes	4.5	0,0	0,0
Disponibilités		2,4	3,1
Total de l'actif circulant		2,7	50,0
Comptes de régularisation et assimilés	4.6	0,0	0,0
Total de l'actif		2,7	306,2

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		84,6	84,6
Primes d'émission, de fusion, et d'apport			115,4
Réserve légale		9,3	9,3
Réserves réglementées		1,4	1,4
Autres réserves			15,9
Report à nouveau		44,8	95,6
Résultat de l'exercice		(311,3)	(182,2)
Total des capitaux propres	5.1	(171,2)	140,1
Provisions pour risques et charges			
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		160,9	153,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,2	0,1
Dettes fiscales et sociales		11,2	11,3
Autres dettes		1,6	1,3
Total des dettes	5.2	173,9	166,1
Comptes de régularisation et assimilés			
Total du passif		2,7	306,2

Concernant la valorisation par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, elle est fondée sur les projections de flux issues des plans d'affaires établis par Casino et les hypothèses actuarielles suivantes :

	Taux d'actualisation 2022	Taux de croissance à l'infini 2022	Taux d'actualisation 2021	Taux de croissance à l'infini 2021
France Retail et e-commerce	8,3 %	2,0 %	6,1 % - 8,9 %	1,4 % - 1,9 %

Concernant la méthode de valorisation par multiples, elle repose sur les agrégats de chiffres d'affaires et d'EBITDA, en incluant une prime de contrôle à hauteur de 25 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée s'établit à 43,31 € par action Casino au 31 décembre 2022, induisant une valeur négative de l'actif net réévalué de Foncière Euris. En conséquence, une dépréciation complémentaire de 238,8 M€ a été enregistrée dans les comptes de Finatis au 31 décembre 2022, ramenant à zéro la valeur comptable des titres Foncière Euris détenus par Finatis.

Au 31 décembre 2021, la valeur d'utilité s'établissait à 74,49 € par action Casino et 28,13 € par action Foncière Euris. En conséquence, une dépréciation de 157,3 M€ au 31 décembre 2021 avait été constituée dans les comptes de Finatis sur Foncière Euris (7,7 M€ sur le mali de fusion et 149,6 M€ sur les titres).

À titre d'information, si le marché Latam Retail avait été valorisé au 31 décembre 2022 sur la base de l'approche multicritère retenue au 31 décembre 2021, la valeur d'utilité des titres Casino détenus par la société Rallye aurait été estimée à 53,59 € par action (avec un taux d'actualisation de 12,6 % vs 10,7 % en 2021 et un taux de croissance à l'infini de 5,4 % pour GPA et Assaf et 3,7 % pour Exito vs 4,0 % en 2021), induisant également une valeur négative de l'actif net réévalué de Foncière Euris.

Le dividende de Foncière Euris au titre de l'exercice 2018 qui n'avait pas pu être payé suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, classé dans les « Créances rattachées aux participations », a été intégralement déprécié compte-tenu de la valeur négative de l'actif net réévalué de Foncière Euris (soit une dépréciation de 17,3 M€ dans les comptes 2022).

La valeur d'utilité est le résultat de la méthodologie indiquée. Les dépréciations sur titres et sur avances qui en découlent pourront varier significativement en fonction de l'évolution future des paramètres suivis et notamment au fur et à mesure de l'évolution du plan de sauvegarde.

À titre d'information, sur la seule base du cours de Bourse de Foncière Euris du 31 décembre 2022 (5,45 €), la valorisation boursière des titres Foncière Euris détenus directement par Finatis et indirectement, par sa filiale Carpinienne de Participations, serait de 49 M€, pour une valeur comptable brute de 429 M€ correspondant à la valeur comptable des titres Foncière Euris (396 M€ en brut) et des titres Carpinienne de Participations (13 M€ en brut) augmentée de la valeur comptable de l'avance de Finatis à Carpinienne de Participations (20 M€ en brut). Si une dépréciation avait été constituée sur la

base de ce cours de Bourse, les capitaux propres de Finatis auraient été négatifs à - 73 M€ au 31 décembre 2022, en tenant compte du fait que les créances sur Foncière Euris (cf. « Créances rattachées aux participations » ci-dessus et l'avance de Finatis à Foncière Euris ci-dessous en note 2.4) n'auraient alors pas été dépréciées.

2.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont déterminées (en fonction du niveau de risque) sur la base de la créance hors taxes diminuée, le cas échéant, du dépôt de garantie.

Les dépréciations comptabilisées dans l'exercice figurent au débit du compte de résultat sous la rubrique « Dotations aux dépréciations sur actifs circulants ». Les reprises dans l'exercice sont inscrites au poste « Reprises sur dépréciations » au crédit du compte de résultat.

Au 31 décembre 2022, compte-tenu de la valeur négative de l'actif net réévalué de Foncière Euris, l'avance de Finatis à Foncière Euris a été intégralement dépréciée (soit une dépréciation de 31,3 M€ dans les comptes 2022).

Au 31 décembre 2022, la créance de Finatis sur Carpinienne de Participations a été dépréciée pour un montant complémentaire de 15,9 M€, à hauteur de l'actif net réévalué négatif de Carpinienne de Participations. Celui-ci a été déterminé comme décrit dans la note 2.3 ci-dessus.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Une dépréciation est calculée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- le cours de Bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés ;
- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement.

Note 3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits des prestations de services		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Honoraires, commissions et autres prestations	0,4	0,5
Commissions sur emprunts bancaires	0,3	0,4
Autres charges	0,1	0,1
Total des charges d'exploitation	0,8	1,0
Résultat d'exploitation	(0,8)	(1,0)

3.2. Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 310,5 M€ en 2022 contre une perte de 181,2 M€ en 2021.

Il inclut principalement des dépréciations pour 303,5 M€ (conformément aux principes décrits en notes 2.3 et 2.4) :

- une dépréciation de 238,8 M€ sur les titres Foncière Euris ;
- une dépréciation de 31,3 M€ sur l'avance à Foncière Euris ;
- une dépréciation de 17,3 M€ sur la créance de dividende Foncière Euris à recevoir ;
- une dépréciation de 15,9 M€ sur la créance sur Carpinienne de Participations.

Il comprend également :

- des charges financières sur emprunts bancaires pour 7,5 M€ ;
- des produits financiers provenant d'intérêts sur avances aux filiales pour 0,5 M€.

3.3. Impôt sur les sociétés

Le périmètre d'intégration fiscale comprend :

- Finatis, société mère ;
- Carpinienne de Participations, filiale.

Les charges d'impôt sont comptabilisées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration ; la charge éventuelle est donc calculée sur le résultat fiscal propre à chaque filiale.

La société mère calcule sa charge d'impôt sur le résultat d'ensemble du groupe intégré, déduction faite de l'impôt calculé par les filiales intégrées.

Au titre de l'exercice 2022, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été constatée.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt de la société mère est ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel en tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres.

Le report du déficit fiscal du groupe intégré s'élève à 129,2 M€.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(311,3)		(311,3)
Résultat exceptionnel			

Note 4. Notes sur le bilan actif

4.1. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Logiciels	0,1			0,1
Autres actifs incorporels	0,3			0,3
Total valeur brute	0,4			0,4
Amortissements				
Logiciels	0,1			0,1
Autres actifs incorporels	0,3			0,3
Total amortissements	0,4			0,4
Valeur nette	0,0			0,0

4.2. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Mobilier	0,2		0,2	0,0
Total valeur brute	0,2		0,2	0,0
Amortissements				
Mobilier	0,2		0,2	0,0
Total amortissements	0,2		0,2	0,0
Valeur nette	0,0			0,0

Les diminutions de l'année correspondent à la mise au rebut des immobilisations suite au déménagement du siège social.

4.3. Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Titres de participation	401,3			401,3
Créances rattachées aux participations	18,3			18,3
Autres immobilisations financières	7,7			7,7
Total valeur brute	427,3			427,3
Dépréciations				
Titres de participation	162,4	238,9		401,3
Créances rattachées aux participations	0,9	17,3		18,3
Autres immobilisations financières	7,7			7,7
Total dépréciations	171,1	256,2		427,3
Valeur nette	256,2			0,00

Les immobilisations financières comprennent principalement :

- des titres Foncière Euris pour un montant brut de 396,1 M€, y compris un montant de 7,7 M€ de mali de fusion intégralement provisionnés au 31 décembre 2022 suite aux dépréciations constatées au 31 décembre 2022 (cf. note 2.3) ;
- des titres Carpinienne de Participations pour un montant brut de 12,9 M€ entièrement dépréciés depuis le 31 décembre 2021 ;

- la créance de dividende à recevoir de Foncière Euris pour un montant brut de 18,3 M€ intégralement provisionnée au 31 décembre 2022 contre un montant net de 17,3 au 31 décembre 2021 (cf. note 2.3).

4.4. Créances

(en millions d'euros)	Montant brut au 31/12/2022	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Actif circulant				
Créances d'exploitation	53,5		32,0	21,5
Total (1)	53,5		32,0	21,5

(1) Dont produits à recevoir : 0,5 M€ d'intérêts courus sur comptes courants.

Les créances d'exploitation sont composées d'avances en compte courant de Finatis à ses filiales, dont principalement :

- une avance à Foncière Euris pour un montant brut de 33 M€, intégralement dépréciée au 31 décembre 2022 (cf. note 2.4) ;
- un compte courant avec Carpinienne de Participations pour un montant brut de 20,1 M€ et un montant net de 0,2 M€ suite à la dépréciation constatée au 31 décembre 2022 (cf. note 2.4).

4.5. Valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute	0,1			0,1
Dépréciations	0,1			0,1
Valeur nette	0,0			0,0

4.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation et assimilés sont composés intégralement de charges d'exploitations et sont principalement à moins d'un an.

Note 5. Notes sur le bilan passif

5.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital social s'élève à 84,6 M€. Il est composé de 5 643 103 actions de 15 euros de valeur nominale.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Affectation du résultat	Autres mouvements de l'exercice	Résultat 2022	31/12/2022
Capital social	84,6				84,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	115,4	(115,4)			
Réserve légale	9,3				9,3
Réserves réglementées	1,4				1,4
Autres réserves	15,9	(15,9)			
Report à nouveau	95,6	(50,8)			44,8
Résultat	(182,2)	182,2		(311,3)	(311,3)
Total des capitaux propres	140,1			(311,3)	(171,2)
Nombre d'actions	5 643 103				5 643 103

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L 225-248 alinéa 5 du Code de commerce, la société Finatis, qui bénéficie d'un plan de sauvegarde, n'est pas tenue d'appliquer la procédure de convocation d'une Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution ou non et de reconstitution des capitaux propres si la dissolution n'est pas prononcée, procédure prévue aux alinéas précédents de ce même article.

5.2. Dettes

(en millions d'euros)	Montant au 31/12/2022	dont à moins d'un an	dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160,9		24,2	136,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,1		0,1
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	11,2		1,7	9,5
Autres dettes	1,6		0,2	1,4
Total ⁽²⁾	173,9	0,1	26,1	147,7

(1) Dont 11,2 M€ de dividendes à payer

(2) Les charges à payer s'élèvent à 27,6 M€ comprennent 27,5 M€ d'intérêts courus et commissions bancaires sur emprunts et 0,1 M€ de factures non parvenues.

Note 6. Exposition aux risques

6.1. Risques liés à la mise en œuvre des plans de sauvegarde

Les sociétés Euris, Finatis, Foncière Euris et Rallye sont tenues, jusqu'au 28 février 2032, de respecter les termes des plans de sauvegarde tels qu'étendus par décision du Tribunal de commerce de Paris en date du 26 octobre 2021, et notamment les paiements des échéances de remboursement qui y sont fixées. Aucune certitude n'existe quant au bon déroulé des plans de sauvegarde jusqu'à leur échéance. Ces plans de sauvegarde dépendent essentiellement de la capacité de la principale filiale, Casino, à distribuer des dividendes suffisants, dont le principe et le quantum dépendront de la situation financière de Casino, de la réalisation de son plan stratégique et notamment de son plan de cession et de ses refinancements. La distribution des dividendes sera déterminée par l'Assemblée générale de Casino dans le respect de son intérêt social propre et compte-tenu de ses propres contraintes vis-à-vis de ses créanciers. Par ailleurs, les plans de sauvegarde impliquent des refinancements au niveau de Rallye entre 2030 et 2032 dont la réalisation dépendra notamment des conditions de marché à cet horizon et de la valeur de Casino à terme.

Si les sociétés en sauvegarde n'exécutent pas leurs engagements dans le délai fixé par les plans, le Tribunal de commerce de Paris pourrait prononcer la résolution des plans après avis du ministère public et des Commissaires à l'exécution du plan sur présentation de leur rapport. Si l'état de cessation des paiements était constaté au cours de l'exécution des plans de sauvegarde, le Tribunal de commerce de Paris ouvrirait une procédure de redressement judiciaire, ou si le redressement était manifestement impossible, une procédure de liquidation judiciaire.

Les plans de sauvegarde des différentes sociétés étant interdépendants, complémentaires et fondés sur la chaîne de détention économique existant à ce jour, les risques sur les plans de sauvegarde des différentes sociétés sont ainsi liés. L'exécution des plans de sauvegarde dépend essentiellement des résultats opérationnels du groupe Casino, de ses cessions d'actifs, de son désendettement ainsi que du maintien de la chaîne de détention de chacune des sociétés jusqu'à la société Euris. Dans une moindre mesure, les autres types de ressources dont bénéficient les sociétés en sauvegarde sont la cession de leurs actifs non stratégiques et les différentes options de refinancement.

Toute modification substantielle des plans de sauvegarde au sens de l'article L.626-26 du Code de commerce requerrait l'approbation du Tribunal de commerce de Paris. Ainsi, la réalisation des offres globales de rachat réalisées par Rallye sur sa dette non sécurisée en 2021 et 2022 et la mise en place du nouveau financement prévu dans ce cadre ont été soumises à l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris et ont été approuvées par ce dernier les 4 mai 2021 et 9 mai 2022. Il pourrait être envisagé, à l'avenir, d'autres modifications des plans de sauvegarde qui seraient nécessaires pour améliorer la situation financière des sociétés. Le retard dans l'obtention ou la non-obtention des accords requis pourrait avoir un effet négatif sur la situation financière et la trésorerie des sociétés.

Un suivi régulier est effectué concernant l'évolution de la situation financière de Casino dont dépend la bonne exécution des plans de sauvegarde.

6.2. Risque de liquidité

Outre sa trésorerie qui s'élève à 2,4 M€ au 31 décembre 2022, les ressources de Finatis proviennent des dividendes liés à sa détention directe de 85,7% dans Foncière Euris et du remboursement de l'avance consentie à Foncière Euris. La société Foncière Euris étant en procédure de sauvegarde, le risque de liquidité de Finatis est lié à la bonne exécution du plan de sauvegarde de Foncière Euris.

En cas de problème de liquidité, pouvant intervenir avant ou après la première échéance significative de 2025, l'état de cessation des paiements pourrait être constaté, le plan de sauvegarde serait résolu et le Tribunal de commerce de Paris ouvrirait alors une procédure de redressement judiciaire, ou si le redressement était manifestement impossible, une procédure de liquidation judiciaire.

6.3. Risque de taux d'intérêt

Les dettes bancaires sont à taux variable. L'impact d'une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation des frais financiers de 1,3 M€.

6.4. Risque des marchés actions

Finatis détient une participation directe de 8 491 618 actions Foncière Euris, soit 85,7% dans le capital de la société Foncière Euris, cotée sur Euronext Paris. Comme expliqué dans la note 2.3, la valeur comptable de ces titres a été ramenée à zéro, conduisant à enregistrer une dépréciation complémentaire de 238,8 M€ dans les comptes de Finatis au 31 décembre 2022, suite au calcul d'un actif net réévalué négatif de Foncière Euris induit par une valorisation de l'action Casino de 43,31 €.

Cette évaluation ne préjuge pas des valeurs qui pourraient être obtenues en cas de cession totale ou partielle de ces actifs, ou dans le cadre d'opérations de marché.

Les perspectives de Foncière Euris dépendent du bon déroulement des plans de sauvegarde tel qu'arrêtés par le Tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020 et étendus en date du 26 octobre 2021.

6.5. Autres risques

Risques informatiques

La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché.

Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.

Les installations et le système informatique font l'objet d'études et d'améliorations permanentes.

Un plan de continuité de service avec accès à distance a été mis en place et permet la continuité des opérations en cas d'impossibilité pour les collaborateurs de se rendre sur leur lieu de travail.

Risques liés à l'élaboration de l'information financière

Ces éléments sont décrits dans la partie sur les procédures de contrôle interne figurant dans le rapport annuel de l'exercice 2022.

Note 7. Autres informations

7.1. Engagements reçus

Néant

7.2. Engagements donnés

Néant

7.3. Créances, dettes et autres engagements garantis par des sûretés réelles

La société Finatis a nanti 5,8 millions d'actions Foncière Euris (soit 68 % de la participation qu'elle détient) au profit de différents établissements bancaires pour garantir des emprunts dont l'encours s'élevait à 161 M€ au 31 décembre 2022.

7.4. Engagements pris en matière de pensions et obligations similaires

Néant

7.5. Effectif moyen

L'effectif est composé uniquement d'un mandataire social rémunéré.

7.6. Rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction en 2022 s'est élevé à 60 245 €.

Le montant des rémunérations au titre du mandat allouées en 2021 aux membres du Conseil d'administration et versées en 2022 s'est élevé à 45 000 €.

7.7. Comptes consolidés

La société établit des comptes consolidés.

Les comptes de Finatis SA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Euris Holding, sise au 103 rue La Boétie – 75008 Paris (N° Siren : 882 938 616).

Note 8. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros) Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Autres éléments de capitaux propres hors résultat	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfic e ou perte du dernier exercice clos	Dividende s encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

A. Renseignements détaillés

(titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société)

1. Filiales (50 % au moins du capital détenu)

Carpinienne de Participations SA 103 rue La Boétie 75008 Paris Siren 768 801 243	4,8	(8,8)	98,9 %	12,9	0,0	20,1 ⁽¹⁾			(15,9)	
Euriscom SNC 103 rue La Boétie 75008 Paris Siren 345 149 454	0,0	(0,4)	100,0 %	0,0	0,0	0,4			(0,0)	
Foncière Euris SA ⁽²⁾ 103 rue La Boétie 75008 Paris Siren 702 023 508	148,7	101,9	85,7 %	396,1	0,0	33,0 ⁽³⁾		0,4	(524,5)	

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)

Néant

B. Renseignements globaux

(titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société)

Filiales françaises

Filiales étrangères

Participations dans les sociétés françaises

Participations dans les sociétés étrangères

(1) Avances provisionnées à hauteur de 19,9 M€.

(2) La valeur comptable des titres Foncière Euris inclut un mali de fusion de 7,7 M€, intégralement provisionné, que l'on retrouve dans le poste « Autres immobilisations financières ».

(3) Avances provisionnées intégralement.